

Paris, le 17 décembre 2025

Solidaires

Fonction Publique

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

A

Madame Amélie de Montchalin
Ministre de l'Action et des comptes Publics
Monsieur David Amiel
Ministre de la Fonction publique et
de la réforme de l'Etat
139 rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2026

Madame et monsieur les ministres,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2026 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exécutant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les offensives incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, attaques contre les droits des personnels, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a eu des impacts nocifs et destructeurs pour les droits des agent·es publics. Les conditions de travail continuent de se dégrader et la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants ne permettent plus d'agir comme il se doit notamment en ce qui concerne les conditions de travail. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

La population a pu exprimer de manière très forte la nécessité d'avoir accès à des services publics de qualité partout dans les territoires.

Les agent·es publics sont au quotidien et spécialement lors des périodes de crise bien souvent en première ligne. Et les services publics tiennent en grande partie grâce à leur investissement sans faille. Alors que les saisons qui se succèdent montrent les conséquences dramatiques du changement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à s'attaquer aux services publics et amputent toujours un peu plus les moyens qui devraient permettre de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires.

Les éléments contenus dans les PLF et PLFSS, dans la suite de celles mises en place depuis de trop nombreuses années, attaquent frontalement la fonction publique, les services publics et les agent·es qui les exercent. Elles auront des conséquences désastreuses.

Les coupes budgétaires énormes et les suppressions d'emplois massives tant pour les politiques publiques que pour les ministères ne sont pas acceptables. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique est aujourd'hui une des premières cibles d'économies dans les 3 versants de la fonction publique.

Les suppressions d'agences et d'organismes vont entraîner l'abandon de missions de services publics qui au contraire devraient être internalisées.

Les très fortes coupes budgétaires dégradent systématiquement plus les conditions de travail des agent·es publics et les conditions d'accueil de la population dans les services publics. Pourtant, la situation y est déjà depuis longtemps dramatique que ce soit dans la santé où les services hospitaliers au bord de la rupture, l'Education nationale où les conditions d'enseignement sont très difficiles et où les élèves sont souvent sans enseignant·es. Beaucoup d'autres services publics sont eux aussi mis en difficulté. De nombreuses collectivités territoriales abandonnent des missions telles la culture.

Depuis 2010, les agent·es publics n'ont vu le point d'indice revalorisé que 4 fois (soit 4 fois en 15 ans) ; les deux dernières revalorisations ayant été bien inférieures au taux d'inflation à deux chiffres que notre pays connaissait.

Les agent·es publics se sont par ailleurs vus infliger la mise en place d'un jour de carence, la suppression de la garantie individuelle pouvoir d'achat et la baisse de l'indemnisation du congé maladie ordinaire y compris pour les femmes enceintes.

L'absence de toute mesure salariale générale ainsi que de toute mesure catégorielle n'est pas supportable pour les agent·es publics. Alors que les salaires des agent·es publics, selon des études de l'INSEE, baissent en euros constants et qu'ils décrochent par rapport aux salaires du privé, les agent·es publics seraient de manière inacceptable une nouvelle fois sacrifié·es, rendant toujours plus difficiles leurs conditions de vie.

Solidaires réclame à l'inverse une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'égalité entre les femmes et les hommes doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

En 2024 les femmes ont continué à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Solidaires Fonction Publique revendique notamment :

- l'abrogation de loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et de la réforme des retraites
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ; c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation de tout jour de carence
- l'abandon de la diminution de l'indemnisation des arrêts malades
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent·es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent·es publics.
- le rétablissement de la GIPA
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations.

Veuillez agréer, Madame et monsieur les Ministres, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique,

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique,
Gaëlle Martinez

